



Le Courant municipal

Juin 2018 - Volume 23, no 3



Dans ce numéro

**Municipalité
de Saint-Stanislas**
1302, rue Principale
Saint-Stanislas QC
G0X 3E0
Tél. : 819-840-0703
Fax : 418-328-4121
www.saint-stanislas.ca
municipalite@saint-stanislas.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
8 h à 12 h - 13 h à 17 h

Vendredi
8 h à 12 h

Mot du maire	3	Divers	
Communiqués du bureau		Bibliothèque Émilie Bordeleau	8
Résumé des séances du conseil	4	Filles d'Isabelle - Remerciements	8
Avis aux propriétaires de chiens	4	Mud & Jam St-Stan	8
Vidange des fosses septiques	5	Société d'histoire St-Stanislas	9
Permis de brûlage et feux à ciel ouvert ..	5	Exposition d'autos et de motos anciennes ..	9
Trousse d'économie d'eau potable	5	Association des personnes aidantes	9
Communiqué à la population	6-7	Programme P.I.E.D.	9
Taxes municipale	7	Message de la Sûreté du Québec	10
Bureau fermé	7	Agenda des événements locaux	11
		Fête nationale du Québec	12

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Tirage : 570 copies

Production : Lucille Bédard

Révision : Guy-Paul Beaudoin

Prochaine parution : Août 2018

Date de tombée : 2 août 2018

Bonjour à tous,

Depuis les derniers mois, je me suis adressée à vous « pour une dernière fois » à quelques reprises. Semble-t-il que cette fois-ci, ce soit vrai... Je vous l'ai déjà dit : Ce fut un privilège pour moi de vous représenter et de mener les guides de la Municipalité avec deux équipes différentes, mais toujours désireuses de mener à bien les différents projets qui animent les citoyens et les citoyennes.

Poursuivons ce qui est entrepris, tournons-nous solidairement vers l'avenir et développons ensemble une communauté à notre image, telle que je la connais, soit dynamique et constructive. Prenons un instant pour apprécier ce que l'on a : nos entrepreneurs persévérants et visionnaires, notre nature exceptionnelle, nos organismes porteurs de projets, nos jeunes et leur énergie, nos aînés et leur sagesse et servons-nous de ce que chaque élément peut apporter pour améliorer notre communauté et la faire rayonner.

Merci de votre confiance et, à l'image de l'équipe des Stanois avec qui j'ai pris part au Relais pour la vie de la MRC tenu à Sainte-Geneviève, nous veillerons...

L'équipe était composée de Mariette Léone, Raymonde Bordeleau, Ghislaine Bédard, Lise Déry, Marie-Ève Guillemette, Katina Veillette, Sylvie Vallerand, Nicole Déry, Georgette Bordeleau, Christine Guillemette et Henri-Médéric Bessette.

Au plaisir d'échanger avec vous de nouveau,

Lise Déry
Conseillère



MOT DU MAIRE

Bonjour Stanoises et Stanois,

Mes premiers mots dans le Courant municipal sont pour vous remercier sincèrement de la confiance que vous m'accordez. Vous savez, j'aime Saint-Stanislas et j'y vis depuis près de 30 ans.

Pendant ma campagne électorale, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de gens et j'ai constaté que plusieurs d'entre eux s'impliquent au sein de divers organismes communautaires et municipaux.

Dimanche dernier, alors que j'avais besoin de trouver quelqu'un pour aider ma conjointe à la soirée prévue après le scrutin électoral, j'ai demandé à la jeune caissière du Marché Bonichoix, Amélie Brouillette, si elle était disponible pour la soirée et elle m'a répondu oui spontanément et a même refusé d'être rémunérée.

Les gens de Saint-Stanislas sont généreux et engagés et le bénévolat ne leur fait pas peur. C'est pour ces gens qui y habitent que j'aime Saint-Stanislas.

J'espère être un excellent maire et j'y travaillerai fort. Si je peux seulement être à la hauteur de mes prédécesseurs, monsieur LeClerc, monsieur Guillemette et madame Déry, eh bien, je crois que j'y serai parvenu.

Luc Pellerin

COMMUNIQUÉS DU BUREAU**RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance tenue le 7 mai 2018 :**

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois d'avril 2018 au total de 222 684,13 \$;
- Engagement de monsieur Dave Huumo à titre de journalier et ce, pour la saison estivale 2018;
- Approbation des états financiers 2017 de l'Office régional d'habitation des Chenaux;
- Nomination de monsieur Yves Bédard à titre de président du comité consultatif d'urbanisme;
- Octroi de contrat à *Services paysagers Laberge* au montant de 4 602,28 \$ plus les taxes, pour l'entretien annuel des aménagements paysagers de la municipalité;
- Achat de rayonnage supplémentaire pour la bibliothèque municipale au montant de 2 960 \$ plus les taxes;
- Octroi de contrat à *Les Maçonneries Sébastien Piché inc.* pour voir à la finition extérieure des murs de la salle municipale, au montant de 2 320 \$ plus les taxes;
- Achat de publicités dans les publications annuelles du Parc de la rivière Batiscan : 565 \$ plus les taxes pour le dépliant 2018 et 100 \$ supplémentaire plus les taxes pour le bottin du campeur 2018;

Séance tenue le 4 juin 2018 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de mai 2018 au total de 86 021,89 \$;
- Octroi de contrat à l'organisme *Rues Principales* au montant de 12 155 \$ plus les taxes, pour l'élaboration d'un diagnostic de son territoire;
- Nomination de monsieur Alain Déry pour siéger au conseil d'administration de la SDESS;
- Présentation d'un projet au programme d'aide financière *Nouveaux horizons pour les aînés 2018-2019*;
- Appui à madame Caroline Trudel pour sa participation au concours « *Démarrer en production d'œufs de consommation, c'est possible* »;
- Octroi de contrat à *SNC Lavalin* au montant de 4 625,44 \$ plus les taxes, pour le contrôle qualitatif du chantier sur la rue St-Gabriel;
- Engagement de monsieur Jean-François Gauthier comme ressource supplémentaire au service des travaux publics, principalement pour effectuer le travail de vérification de raccordements inversés sur le réseau d'égout municipal;
- Octroi d'une aide financière de 100 \$ à l'*Organisme de participation de parents (OPP)* de l'école du Versant-de-la-Batiscan pour l'organisation d'activités éducatives offertes aux élèves;
- Appui à l'organisation du Festival Western de St-Tite afin d'assurer la poursuite de sa mission qui est de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada.

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS**

Il est du devoir de tout propriétaire de chien de ramasser les besoins laissés par celui-ci après son passage. Ramasser les besoins de son chien est une question de propreté publique.



VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La vidange des fosses septiques sera effectuée en août. Comme par les années passées, les propriétaires dont la fosse septique doit être vidangée recevront une lettre, accompagnée d'un dépliant explicatif, environ 10 jours avant la vidange. Il est important de bien suivre les consignes à défaut de quoi des frais supplémentaires pourraient vous être chargés.

Nouveau en 2018

Il n'est plus nécessaire pour le citoyen d'attendre la lettre de rendez-vous pour connaître la date prévue de la vidange. Chaque résident peut consulter en ligne, facilement et rapidement, la date prévue de la vidange ainsi que certaines informations relatives à son dossier lié à son installation septique, simplement en utilisant le nouvel outil disponible via le site Internet de la RGMRM. (www.rgmr.com/activites/boues/)

Vous avez accès aux informations relatives aux installations septiques de votre municipalité via un Extranet pour lequel un code d'utilisateur et un mot de passe vous sont assignés.



PERMIS DE BRÛLAGE ET FEUX À CIEL OUVERT - Règlement relatif à la prévention des incendies

12.1 Feux à ciel ouvert

Il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation à cet effet, émis par l'autorité compétente. Cette interdiction ne s'applique pas à un feu d'ambiance conforme à l'article 12.2.

12.2 Feux d'ambiance

Les feux d'ambiance sont autorisés uniquement aux conditions suivantes :

- le feu doit être confiné dans un contenant en métal ou dans une installation faite de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou blocs de béton et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre;
- le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible;
- le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.

12.3 Matières interdites

Lors d'un feu d'ambiance ou d'un feu à ciel ouvert, il est interdit de brûler toutes matières, qui en raison de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé ou l'environnement, notamment les matières explosives, gazeuses, corrosives, carburantes, ainsi que tout produit assimilé à une matière dangereuse. Il est aussi interdit de brûler des déchets domestiques, des pneus et toute substance composée de plastique ou de caoutchouc.



TROUSSE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Grâce au programme d'Hydro-Québec et de Solutions Écofitt, vous avez la possibilité de vous procurer une trousse d'économie d'eau potable et d'énergie à prix très modique. Il est possible de choisir entre trois modèles de trousse, chacune contenant une pomme de douche, un aérateur de robinet de salle de bain, un aérateur de robinet de cuisine et d'un sablier de douche.

Trousse # 1 - Pomme de douche à massage fixe :	7, 00 \$
Trousse # 2 - Pomme de douche à effet de pluie :	9,00 \$
Trousse # 3 - Pomme de douche téléphone :	11,00 \$

Les troussees sont disponibles au bureau de la Municipalité. Une trousse par adresse civique. Quantité limitée.



Communiqué à la population

Test au « bouchon de liège » de votre raccordement

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre d'un programme d'aide financière, la Municipalité de Saint-Stanislas a l'obligation d'établir un programme d'élimination des raccordements sanitaires au réseau d'égout pluvial, d'établir un plan d'action, un échéancier et d'assurer un suivi lors des travaux de réfection touchant les bâtiments.

Un raccordement inversé est un raccordement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau, alors que l'immeuble concerné est desservi par un réseau d'égout domestique ou unitaire.

Les raccordements inversés peuvent représenter une source significative de pollution des milieux humides, des cours d'eau et des lacs, et risquent de se répercuter sur les réserves d'eau potable, l'habitat aquatique, les activités de loisir et de sport, l'esthétique de l'environnement, la santé et la sécurité des citoyens.

Le rejet de contaminants dans l'environnement par ces raccordements inversés est prohibé par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il faut que les exploitants de réseaux d'égout assument la responsabilité de prévenir et d'éliminer ces déversements de façon appropriée.

La Municipalité procédera donc, principalement à l'intérieur du périmètre urbain, à des tests au « bouchon de liège » dans les raccordements de votre domicile au réseau d'égout domestique ou unitaire.

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Est-ce que d'autres municipalités font ce genre d'inspection ?

Oui, toutes les municipalités qui ont un réseau pluvial et qui signent un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités doivent se conformer à la clause leur exigeant d'établir un programme d'élimination des raccordements inversés. Selon le MAMOT, il y a près de 250 municipalités québécoises qui ont cette clause dans leur protocole.

2. Comment la Municipalité procède pour inspecter les raccordements?

Les employés municipaux procéderont aux inspections. Ils devront déposer un bouchon de liège identifié avec votre adresse civique dans les toilettes de votre propriété (sous-sol et rez-de-chaussée), activer la chasse d'eau et s'assurer de les retrouver aux regards d'égouts sanitaires. Une recherche approfondie sera alors réalisée pour les installations dont les bouchons n'ont pas été récupérés.

3. Que fait la Municipalité lorsqu'elle constate un raccordement inversé?

Suite aux tests effectués, la Municipalité évaluera en profondeur la problématique et entrera en contact avec les propriétaires d'immeubles dont des travaux correctifs seront requis. Si les travaux correctifs sont simples, un avis de correction sera expédié au propriétaire l'informant du délai d'exécution, fixé à six (6) mois de la réception de l'avis. Suite à la réalisation des correctifs, l'inspecteur municipal fera l'essai avec le « bouchon de liège » ou avec un colorant. Un rapport sera alors produit et conservé au dossier.

Si les travaux sont majeurs, une évaluation de coûts sera produite et une solution sera à définir.

Pour chaque nouveau raccordement au réseau, l'inspecteur municipal fera une visite des lieux afin de s'assurer de la conformité du raccordement avant la fin des travaux. Un rapport de visite et un test de « bouchon de liège » ou avec un colorant seront réalisés afin de s'assurer de la conformité.

En vertu de la réglementation actuellement en vigueur, c'est le propriétaire qui est responsable du raccordement de sa propriété au réseau d'égout domestique (sanitaire). Or, cette opération doit être réalisée par un professionnel puisque cette activité est contrôlée par le Code national de plomberie (CNP) et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

4. Combien peuvent coûter les correctifs?

Le problème de raccordement et la nature des travaux peuvent varier d'un immeuble à un autre. Il est donc difficile d'estimer un coût moyen pour les travaux correctifs.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec la Municipalité.

TAXES MUNICIPALES

Date d'échéance du 2^e versement

5 juin 2018

**Veillez noter que
le bureau municipal sera fermé**



Lundi 25 juin (St-Jean-Baptiste)
Lundi 2 juillet (Confédération)



DIVERS**BIBLIOTHÈQUE ÉMILIE BORDELEAU****Horaire d'été 2018**

Lundi et mercredi de 19 h à 20 h

Fermé les mardis p.m., du 2 juillet au 3 août

Fermé du 23 juillet au 3 août (vacances de la construction)

Fermé le lundi 25 juin (Saint-Jean-Baptiste) et lundi 2 juillet (Confédération)

Un échange de livres avec le Réseau biblio CQLM à Trois-Rivières a eu lieu en mai dernier. Dernièrement, nous avons fait l'acquisition d'une cinquantaine de nouveaux volumes qui sont disponibles au rayon des nouveautés. Les bénévoles se feront un plaisir de vous aider.

C'est pour moi la dernière fois que je vous transmets ces informations car, je quitte la bibliothèque en tant que bénévole et responsable du comité de la bibliothèque. Le temps passe très vite et je me suis rendu compte que cela fait déjà un peu plus de 25 ans que je m'implique dans ce domaine avec passion. À tous les bénévoles et abonnés que j'ai côtoyés durant ces années, merci pour la confiance que vous m'avez accordée.

Marie-Andrée Tessier

**REMERCIEMENTS - PARTIE DE CARTES DU 25 AVRIL.**

Les Filles d'Isabelle tiennent à remercier chaleureusement les commanditaires, les bénévoles et les participants qui ont répondu à notre invitation. Merci également à la Municipalité pour le prêt de la salle municipale. Grâce à votre générosité, cette activité fut un succès.

**MUD & JAM ST-STAN**

Cet événement s'inscrit comme le sixième sur le tableau des Buggy et des 4x4. Il y en a cinq autres comme celui-ci auxquels vous pouvez assister pendant l'été.

Un événement de deux jours qui offre tout un spectacle! Les coureurs compétitionneront contre la montre une fois de plus. Souhaitons bonne chance aux pilotes et copilotes !

Pour les spectateurs, voici ce que vous pouvez trouver sur place :

- deux cantines
- boissons
- toilettes
- modules de jeux pour enfants et jeux gonflables
- campagne sauvage (10 \$/véhicule)

Quelques indications supplémentaires à savoir : - Aucun animal n'est permis sur le site, même en laisse.
- Aucune boisson personnelle n'est tolérée sur le site également.

TARIFS SPECTATEURS : Les grands (13 ans et plus) : 15 \$/jour ou 25 \$ pour deux jours
Les jeunes (12 ans et moins) : Gratuit

ÉVÉNEMENTS : Pour tout autre événement similaire, rendez-vous à l'onglet événements et retrouvez-les dans la catégorie Buggy ou 4x4. Pour tous les événements enregistrés au programme 2018, vous pouvez aussi consulter la page web [BuggyRaceQuébec !](http://BuggyRaceQuébec!)

Pour plus d'informations :

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Mud-Jam-St-Stan-JP-K7-797024230447629/>

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ST-STANISLAS

Conseil 2018-2019 : Jean-Paul Trudel, président; Diane Boisvert, vice-présidente; Lise Bédard, trésorière et Ghislaine Bédard, secrétaire. Administrateurs(trices) : Jocelyne Veillette, Yves Baril, Ginette Trottier, Jean-Marc Beaudoin, Yvan Déry, Ghislaine B. Asselin.

**MAISON DE TRANSITION DE LA BATSICAN**

Comme notre activité de financement tire à sa fin (dernière journée le 21 juin), nous voulons profiter de cette occasion pour vous remercier du fond du cœur de votre appui envers la Maison de Transition de la Batsican. Pour nous et nos personnes hébergées, cette expérience a été grandement appréciée. En espérant vous revoir l'an prochain et faire de nouvelles connaissances, nous vous disons encore merci et à bientôt !

Lyne Bédard, directrice

**EXPOSITION AUTOS ET MOTOS
ANCIENNES ET MODIFIÉES**

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Samedi 25 août 2018, sur le terrain de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade. En cas de pluie, l'activité sera remise au lendemain, le 26 août 2018. Informations : **Michel Lafrenière** au 418-325-3112 ou visitez notre page facebook.

**PROGRAMMATION DE JUIN**

Mardi le 19 juin : Saint-Luc-de-Vincennes - Jeudi le 21 juin, Sainte-Thècle

Jeux de société : Un moment de détente et de plaisir.

Une grande diversité de jeux à votre disposition.

Mardi le 26 juin : Saint-Luc-de-Vincennes - Jeudi le 28 juin: Sainte-Thècle

Visionnement d'un film-documentaire « Ça Tourne Dans ma Tête » : Quatre enfants, atteints de troubles mentaux et leurs parents font le choix courageux de raconter leur histoire.

**LE PROGRAMME P.I.E.D. VOUS REVIENT EN FORCE CET AUTOMNE!**

Prévenir les chutes après 60 ans; oui, c'est possible!

Saviez-vous qu'une personne sur trois, âgée de 65 ans et plus, chute au moins une fois dans l'année? Les activités de la vie quotidienne exigent certains efforts physiques : se pencher, soulever et porter des objets, se déplacer. En avançant en âge, le risque de chute augmente, et l'activité physique devient un moyen pour le diminuer. La chute peut être sans conséquence comme elle peut occasionner des blessures entraînant une perte d'autonomie.

Heureusement, les chutes peuvent se prévenir et c'est ce que propose le Programme de prévention des chutes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ).

Les personnes souhaitant participer au programme doivent réserver leur place et compléter une grille d'aptitudes. Pour ce faire, il est possible de s'inscrire en contactant l'agente administrative aux coordonnées suivantes :

CIUSSS MCQ Secteur Mékinac et Des Chenaux
418-365-7555 ou 418-362-2727 poste 3065

Le nombre de participants est limité à 15. Hâtez-vous!

Par la suite, le lieu et la date du début du programme seront communiqués à chaque participant. Les sessions sont offertes gratuitement.



VOLS DE VÉHICULES - COMMENT PRÉVENIR

Trois-Rivières, le 31 mai 2018 – La Sûreté du Québec désire sensibiliser les citoyens aux vols de véhicules tels qu'automobiles, camionnettes et fourgonnettes. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule. Voici quelques conseils de prévention :

Verrouillez toujours vos portières, que votre véhicule soit stationné en milieu urbain ou en milieu rural, et ce, peu importe l'heure de la journée.

Conservez la clé avec vous. Ne laissez jamais votre clé dans le contact ou à l'intérieur de l'habitacle.

Ne dissimulez jamais le double de la clé dans le véhicule ou à l'extérieur de celui-ci (ex. : carrosserie).

De préférence, garez votre véhicule dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé.

Lors de ventes sur un site Internet de petites annonces, veuillez ne pas divulguer votre adresse de domicile. Convenez d'un endroit sécuritaire, qui peut être un endroit autre que le lieu de votre domicile, pour l'essai du véhicule que vous avez à vendre. De cette façon, il sera impossible pour une personne malveillante de localiser votre véhicule sur Internet.

Sans vous exposer et compromettre votre sécurité personnelle, portez une attention particulière aux véhicules et aux personnes qui ne sont pas habituelles dans votre environnement ou celui de vos voisins.

Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci : le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque.

Vous pouvez contacter les policiers en composant le 310 4141 ou *4141. Pour toute urgence immédiate, veuillez contacter le 911.

Également, le code de la sécurité routière prévoit que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et verrouillé les portières. Cette infraction peut entraîner une amende de 30 \$ plus les frais.

Plusieurs cas de vols de camionnettes de type *pick-up* sont survenus récemment, notamment sur les territoires de la Mauricie et de Lanaudière. Soyez vigilants!

REQUÊTE DU CITOYEN - Un bel outil disponible pour les citoyens

C'est le formulaire de «**Requête du citoyen**». Lorsque ce dernier veut rapporter une infraction récurrente ou une préoccupation dans son secteur à la police et qui **ne constitue pas une URGENCE**, il peut compléter ce formulaire.

Si le citoyen le complète directement sur le site de la SQ et qu'il clique sur « Envoyer », le document entrera directement dans la boîte courriel du poste qui a été précédemment sélectionné. Un policier contactera le demandeur pour valider les faits rapportés.

Pour avoir accès à ce formulaire :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/10/SQ-3094.pdf>

OU

Le citoyen qui complète la copie papier doit la rapporter au poste **OU** l'acheminer par courriel à son poste local :

poste.mrc.chenault@surete.qc.ca

Agenda des événements locaux

DATE / HEURE	ÉVÉNEMENT
Samedi 16 juin 19 h 30	 SOIRÉE DANSANTE DE L'ÂGE D'OR À la salle municipale. Animation musicale par Léon Aubry.
Samedi 23 juin 10 h à 16 h 30	 FRIPERIE EN FOLIE À la salle des Chevaliers de Colomb. Vêtements pour femmes de tous les styles, belles marques de qualité à prix exceptionnel pour votre garde-robe! Paiement en argent seulement.
Samedi 23 juin Dimanche 24 juin	 ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE Voir la programmation au verso de cette page.
Lundi 9 juillet 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À la salle municipale.
21-22 juillet	 MUD & JAM ST-STAN - Pour les mordus de 4x4 Voir détails en page 9.
Lundi 6 août 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À la salle municipale.
Samedi 18 août 19 h 30	 SOIRÉE DANSANTE DE L'ÂGE D'OR À la salle municipale. Animation musicale par Léon Aubry.
Chaque mardi 9 h 30 à 10 h 30	 FADOQ ST-STANISLAS Vie active, au local de l'Âge d'Or.

Histoire de héros

Dimanche
24 juin 2018

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-STANISLAS

11h30 Volée des cloches
Hommage au drapeau fleurdéliné
Discours patriotique par un représentant
de la Société St-Jean-Baptiste

DÎNER FAMILIAL DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE À LA SALLE MUNICIPALE

11h45 Fèves au lard, buffet froid,
dessert, thé, café, liqueur et jus
Billets en vente (places limitées)
Salle climatisée

APRÈS-MIDI DE DANSE

13h15 Animée par
les Moineaux et l'Hirondelle

ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Table de bricolage
Maquillage et tatouage
Concours qui est ton héros

Organisée par SSJB St-Stanislas

Guyliane Germain : 418 326-8573 – Thérèse Bouchard : 418 326-8596

23 Juin 11h
Terrain de Jeux
Jeux gonflables



La Fête nationale du Québec

Québec

Desjardins
Caisse de Mékinac-Des Chenaux

MARCHE
BONICHOIX

Municipalité
de Saint-Stanislas